

N° : DP 20/427

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION "L'ENSEMBLE A NOUVEAU" - 2020

#### Le Président de la Métropole

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'Association « L'Ensemble à Nouveau » dont le siège social est au Revest Les Eaux et ayant pour objet la constitution d'un collectif artistique multidisciplinaire,

**CONSIDERANT** que les activités de cette association concourent à des créations artistiques de toutes formes, recherches expérimentales dans le domaine des arts du spectacle et dans le multimédia,

**CONSIDERANT** l'imbrication de diverses disciplines et techniques : théâtre, musique, arts plastiques et graphiques, architecture, danse, chant, opéra, littérature, poésie...

**CONSIDERANT** que les actions menées par cette association entrent dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 500 euros,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500 euros (mille cinq cents euros) à l'Association « L'Ensemble à Nouveau » du Revest Les Eaux.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1, article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

